

Thème 1 - Redonner du sens et du commun au second degré

Rapporteur-es : Gwénaél Le Paih, Simon Bach, Sandrine Charrier, Claire Guéville, Yannick Lefebvre, Anne-Sophie Legrand

N°	Texte initial – NE RIEN INSCRIRE NI MODIFIER DANS CETTE COLONNE	Vos amendements académiques
001	Thème 1 - Redonner du sens et du commun au second degré	XXX -
002	Introduction – Affirmer le projet éducatif du SNES-FSU	XXX -
003	<p>Les cinq années de mandature d’E. Macron ont marqué un très net recul de la politique de démocratisation de l’accès aux savoirs. Alors qu’il avait annoncé à sa nomination qu’il ne serait pas « le ministre des réformes », J-M Blanquer a mis en œuvre des orientations libérales pour l’éducation multipliant les réformes inégalitaires, supprimant près de 8 000 emplois dans le second degré pour 65 000 élèves supplémentaires. Jouant régulièrement les parents d’élèves contre les personnels, il a par ailleurs adressé de multiples signaux à une frange conservatrice de l’électorat d’E. Macron comme le retrait de la circulaire sur l’écriture inclusive ou la campagne sur la laïcité à la rentrée 2021 réduite à dessein aux caractéristiques essentialisantes des élèves en écho aux obsessions du rapport Obin sur les atteintes à la laïcité.</p>	<p>ORL - Ajouter à la fin du & : <i>laïcité, la nomination de Mark Sherringham à la tête du Conseil Supérieur des Programmes.</i> <i>La France doit tout mettre en œuvre pour accueillir les réfugié-es, et scolariser leurs enfants. Cependant la guerre en Ukraine doit être l’occasion de rappeler qu’il n’y a pas de « bons » ni de « mauvais » réfugiés. L’ensemble des réfugiés doit être accueilli dans la plus grande dignité, dignité que le gouvernement semble avoir enfin retrouvé après 4 ans d’atteinte aux droits les plus fondamentaux.</i></p>
004	<p>L’entrisme d’entreprises et officines privées sur le périmètre de l’école a été encouragé sur des champs pour lesquels le service public, faute de personnels ou de moyens, a été affaibli voire écarté : orientation scolaire, aide aux devoirs, numérique éducatif, certifications... Au lycée, les logiques de parcours individuel mettant en concurrence les élèves entrepreneurs d’eux-mêmes ont incité les familles qui le peuvent à recourir aux coachs privés pour toutes les formes d’accompagnement scolaire, creusant un peu plus les inégalités.</p>	<p>ORL - ajouter après « certifications » : <i>les mini entreprises</i></p>
005	<p>La crise sanitaire a révélé combien les écarts entre les élèves se sont aggravés en dépit de toutes les stratégies des personnels pour maintenir l’activité des élèves dans des conditions dégradées. Le refus du ministre de concéder à la rentrée 2021 des aménagements de programmes et des moyens pour des demi-groupes a laissé les personnels seuls pour résorber les lacunes et retards d’apprentissage. Sur-interprétant les évaluations standardisées de la rentrée 2021 en sixième, le ministre a même affirmé que les retards des élèves avaient été rattrapés, oubliant scandaleusement les écarts toujours persistants avec les collèges de l’éducation prioritaire.</p>	<p>XXX-</p>
006	<p>Si le service public d’éducation et tout particulièrement le second degré ont été atteints, fragilisés et abaissés sous E. Macron, la réussite des élèves, leur accès à la qualification, leur poursuite d’étude vers l’enseignement supérieur ont été portés sans relâche par les personnels malgré des conditions de travail intenable. Car la crise de recrutement, les sureffectifs dans les classes, les inclusions mal préparées,</p>	<p>ORL -ajouter après « préparées » :-<i>du fait d’un manque de moyens alloués aux situations particulières</i></p>

	les changements incessants, les tâches périphériques envahissantes et sans intérêt, la pression des hiérarchies intermédiaires pèsent sur l'activité, précarisent les identités professionnelles et interrogent le sens des métiers.	
007	Cela exige du SNES-FSU de porter haut et fort ses revendications pour redonner du sens et du commun au second degré, valoriser l'expertise de personnels concepteurs de leur métier et de leur activité. Il s'agit d'en faire aussi un levier de syndicalisation dans la perspective des élections professionnelles de décembre 2022.	XXX -
008		<p>ORL – Afin de résorber les inégalités culturelles, il faudrait réfléchir à un service public de « loisirs éducatifs » ou « activités complémentaires à l'école », notamment pendant les vacances, qui permettrait de soustraire ces activités aux organismes lucratifs ou à des associations aux pratiques parfois douteuses, voire séparatistes, sans garantie de qualité tant pour les activités que pour les personnels.</p> <p>Le SNES propose de débattre sur l'organisation du temps scolaire.</p>
009	Le collège doit être repensé pour que les élèves soient en situation de s'approprier une culture commune, ouverte et émancipatrice, avec une exigence de mixité sociale et scolaire des établissements et un label unique pour l'éducation prioritaire. Les apprentissages doivent se faire dans la classe sous la responsabilité de l'enseignant-e.	ORL - ajouter après « émancipatrice » : ambitieuse pour tous
010	En travaillant sur les options, les horaires disciplinaires, les programmes, l'accompagnement des élèves dans la classe et en vie scolaire, en dégageant du temps pour réunir les équipes pluriprofessionnelles, en abaissant significativement les effectifs quand il y a inclusion, il est possible d'écarter tout risque de décrochage afin d'envisager avec confiance et sécurité pour tous les élèves une poursuite de scolarité obligatoire jusque 18 ans.	XXX -
011	La classe de seconde pourrait devenir une étape dans la continuité de la Troisième ouvrant sur la découverte des nouvelles disciplines du lycée afin d'envisager sans pression pour les élèves et leur famille une orientation vers l'une des trois voies. La spécialisation progressive en cycle terminal de la voie générale comme technologique doit s'organiser autour d'enseignements cohérents entre eux mais sans limiter les poursuites d'étude. Les bacheliers en attente d'une affectation dans le supérieur pourraient rester un an de plus au lycée pour compléter leur formation initiale.	<p>ORL – ajouter après « du lycée » : et sur la consolidation des disciplines et options du lycée sur tout le territoire</p> <p>ORL – Supprimer : Les bacheliers en attente d'une affectation dans le supérieur pourraient rester un an de plus au lycée pour compléter leur formation initiale.</p>
012	Les mandats de Paris sur l'école inclusive, l'allocation de moyens et les effectifs cibles, le numérique et les pratiques professionnelles restent en tout point d'actualité.	
013		ORL – Ajouter : L'arrivée de réfugiés ukrainiens s'est suivie d'un florilège de déclarations bien intentionnées en particulier sur la scolarisation des élèves. Or, celle-ci se fait sans moyens supplémentaires puisque les élèves sont pour la plupart inclus dans des classes ordinaires par manque de places dans les UPE2A. Le SNES FSU demande la création d'un service public d'accueil au sein de l'école

		<p><i>avant la scolarisation des élèves- EANAF. C'est un service qui devra comprendre des enseignants, médecins scolaires, infirmières, AS scolaires, PsyEn.</i></p> <p><i>La circulaire de 2012 concernant les UPE2A offre un trop petit socle de garanties pour les élèves allophones : peu d'heures de français garanties que ce soit pour les élèves non scolarisés antérieurement ou les autres, des inclusions forcées dans les classes ordinaires, un accueil peu efficace qui ne permet pas de les scolariser rapidement.</i></p> <p><i>Le SNES-FSU demande la fin du dispositif des UPE2A et le retour à de véritables classes d'accueil à effectif réduit (pas plus de 15 élèves par classe) pourvues d'enseignant-es formé-es et placée-es sur des postes spécifiques (créer un CAPES de FLE) permettant aux élèves d'avoir un temps d'apprentissage de la langue à leur rythme et laissant aux équipes l'initiative d'intégrer leurs élèves, quand ils le jugent possible, dans des classes ordinaires.</i></p> <p><i>Pour les élèves NSA, il serait plus efficace de travailler en classe d'accueil, sans voir celui-ci comme un système « fermé » tel qu'il a pu être décrié. Il présente l'avantage d'un temps de prise en charge totalement adapté au plus près du niveau scolaire et de langue française réel des élèves concernés.</i></p> <p><i>Les élèves non NSA ont également besoin d'une prise en charge conséquente en langue française, sur une base de contenus interdisciplinaires, et l'intégration en cours ordinaire peut être en EPS, afin de favoriser l'intégration des élèves au sein du groupe classe ordinaire, et, dans les autres disciplines, au gré des capacités des élèves à suivre les cours.</i></p> <p><i>Il va sans dire que, les élèves NSA et non NSA doivent bénéficier d'un enseignement assuré par des enseignants formés à ce public. Les postes spécifiques doivent ainsi assurer un recrutement adéquat, sur la base de fiches de postes clairement établies. Il appartient notamment au service du CASNAV de travailler à la rédaction de ces fiches de postes, en coopération avec des enseignants expérimentés dans le domaine. Ces fiches de poste doivent aussi préciser le temps dégagé pour l'enseignant coordinateur en FLE-FLS-alpha pour rencontrer et travailler avec l'équipe éducative et favoriser l'intégration des élèves en cours ordinaires dès que possible.</i></p>
014	Fiche 1 - Recentrer l'effort sur les apprentissages au collège	XXX -
015	Le collège subit en continu des réformes à bas bruit dont les lignes de force sont le renforcement de l'autonomie et la multiplication des dispositifs en dehors de la classe. Alors qu'il est menacé, le principe même du collège unique doit être réaffirmé avec pour objectif une scolarité commune pour une culture commune exigeante dans des formes adaptées aux élèves.	XXX -

016	Le sens des métiers se perd dans une course sans fin à la gestion de la pénurie de moyens et à « l'innovation ». Les inégalités et la concurrence entre les disciplines et entre les établissements en sortent renforcées.	XXX -
017	Le SNES-FSU refuse le glissement des missions d'orientation des Psy-En vers les professeurs ou leur externalisation.	XXX -
018	Un bilan de la réforme de 2016 est nécessaire. Un cadre national avec des horaires disciplinaires incluant des dédoublements, les programmes et les options s'impose. Ce cadre doit permettre de recentrer le travail des enseignant-es sur les apprentissages pour que s'effectue en classe la majeure partie du travail personnel des élèves.	XXX -
019	Pour mettre en place des actions diversifiées d'aide aux élèves, le SNES-FSU demande deux heures d'accompagnement à tous les niveaux du collège, sans réduction des horaires disciplinaires et incluses dans le service des enseignants. Comment les organiser pour qu'elles restent à la main des enseignant-es ?	<p>ORL- Supprimer : Pour mettre en place des actions diversifiées d'aide aux élèves, le SNES-FSU demande deux heures d'accompagnement à tous les niveaux du collège, sans réduction des horaires disciplinaires et incluses dans le service des enseignants. Comment les organiser pour qu'elles restent à la main des enseignant-es ?</p> <p>ORL- Remplacer par : <i>La prise en charge de la difficulté scolaire doit se faire dans la classe (groupes à effectifs réduits, pratiques pédagogiques diversifiées, dont coopération entre les élèves, programmes faisables permettant des acquisitions réelles).</i></p> <p><i>Les devoirs à la maison doivent être repensés pour faciliter le lien école/famille.</i></p> <p><i>Un temps d'aide au travail encadré pour tou-tes les élèves doit être intégré dans la structure du collège et dans les services des professeurs, professeurs-documentalistes et des AED.</i></p> <p><i>Ce temps peut être dévolu :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>-à de l'aide personnalisée disciplinaire,</i> <i>-à l'aide au travail collectif,</i> <i>-à des études encadrées,</i> <i>-à la réalisation de travaux en autonomie et de traitement de l'information en relation avec le/la professeur-e documentaliste,</i> <i>-à des activités périscolaires institutionnelles telles que le CVC ou le CVL.</i>
020	Pour la prise en charge des élèves en difficulté, quels besoins de formation des enseignant-es sont à revendiquer ? Faut-il des études dirigées pour l'aide aux élèves, assurées par quels personnels ?	
021	Alors que les besoins des élèves dans la classe se sont accrus sous l'effet des sureffectifs, de l'hétérogénéité, de l'inclusion, faut-il renforcer le nombre d'heures hebdomadaires des élèves au collège ? Et en particulier celui des disciplines à 1 h ou	<p>ORL- Ajouter : <i>Il faudrait réfléchir selon la méthode suivante :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>-fixer une limite supérieure hebdomadaire (32 h ?),</i> <i>-intégrer les heures de cours à effectifs complets,</i>

	1h 30 ?	-intégrer les heures d'aide au travail encadré, pour faire le calcul des horaires nécessaires aux élèves, en collège.
022	Pour lutter contre la ségrégation et préparer l'accès au lycée, faut-il imaginer de nouvelles disciplines ? Imposer des choix d'options, notamment en classe de Troisième ?	<p>ORL – Supprimer : faut-il imaginer de nouvelles disciplines ? Imposer des choix d'options, notamment en classe de Troisième ?</p> <p>ORL- Remplacer par : il faut remettre en cause la hiérarchie sociale et de légitimité culturelle des différentes filières, disciplines et spécialisations, et des différents domaines d'activité. Pour cela, un choix d'options obligatoires pourrait être introduit, notamment en classe de troisième (pourquoi pas en quatrième), incluant de nouvelles disciplines technologiques et techniques qui mettent en œuvre des pratiques de référence appartenant aux divers champs professionnels.</p> <p>ORL – Supprimer : ségrégation remplacer par « tri social »</p>
023	Pour des élèves en grande difficulté, peut-on envisager une année d'étude supplémentaire pour préparer le passage dans l'une des trois voies du lycée, avec quelle organisation ?	ORL - Pour des élèves en grande difficulté, peut-on envisager une année d'étude supplémentaire pour préparer le passage dans l'une des trois voies du lycée, avec quelle organisation ?
024	Le SNES-FSU défend une nouvelle architecture du DNB pour rompre avec le socle, valoriser toutes les disciplines et en faire une étape vers le lycée. Comment lui redonner à très court terme sa valeur d'examen national ?	<p>ORL – Supprimer : Comment lui redonner à très court terme sa valeur d'examen national ?</p> <p>ORL- Remplacer par : Pour commencer à redonner une valeur d'examen national à ce diplôme, il faudrait commencer par revoir l'organisation de l'oral du DNB : celle-ci est actuellement organisée par les établissements eux-mêmes et ne donnent pas droit à rémunération dans tous les établissements. En faire une épreuve cadrée nationalement, y compris sur les objectifs pédagogiques de cette épreuve, est urgent.</p> <p>On exigera un barème commun, une baisse de la prise en compte des savoir-être, la mise en avant des connaissances et de l'analyse, un examen exclusivement en lien avec les disciplines (stage en entreprises exclu).</p>
025		XXX -
026	Fiche 2 - Un lycée diversifié avec un baccalauréat national	XXX -
027	Le lycée doit constituer le creuset d'une culture commune dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans. L'organisation des enseignements doit assurer cohérence et spécialisation progressive des apprentissages dans une logique d'approfondissement et d'ajouts d'enseignements. En voie technologique, la démarche projet doit être réhabilitée.	<p>ORL – Supprimer « En voie technologique, la démarche projet doit être réhabilitée. »</p> <p>Ajouter :</p> <p>En voie technologique, la pédagogie spécifique des enseignements des séries technologiques doit être rétablie et les champs techniques des spécialités doivent être reconnus. Les enseignements généraux et scientifiques doivent être contextualiser et mis en cohérence avec les enseignements technologiques. L'horaire de ces derniers doit expressément spécifier le nombre d'heures de</p>

		<p><i>dédoulement et la part dévolu aux activités pratiques, en précisant les conditions matérielles adéquates. Les champs techniques spécifiques doivent être abordés dès la première. La démarche de projet doit systématiquement aboutir à une réalisation, mise en valeur par une restitution et un approfondissement à l'oral. Ainsi, en terminale, une épreuve orale à fort coefficient doit reposer sur un projet et conforter ainsi la place de la spécialité approfondie.</i></p> <p><i>Dans l'immédiat, les effectifs en voie technologique doivent être limités à 24 par classe.</i></p> <p>ORL – Supprimer : <i>L'organisation des enseignements doit assurer cohérence et spécialisation progressive des apprentissages dans une logique d'approfondissement et d'ajouts d'enseignements.</i></p> <p>Remplacer par : <i>"L'organisation des enseignements doit assurer cohérence, approfondissement progressif des apprentissages et ouverture vers de nouveaux savoirs. "</i></p>
028	<p>Le baccalauréat est à la fois l'ultime étape de la validation des acquis et la clé de l'accès à l'enseignement supérieur. Comme diplôme national, il doit s'appuyer sur des épreuves nationales, terminales et anonymes. Le SNES-FSU demande la fin du contrôle continu et la suppression du projet local d'évaluation qui vise entre autres la standardisation des pratiques professionnelles.</p>	<p>ORL – Supprimer : <i>"Le SNES-FSU demande la fin du contrôle continu (...) des pratiques professionnelles."</i></p> <p>Remplacer par : <i>"Le SNES-FSU demande la fin du contrôle continu et la suppression du projet local d'évaluation. Dans le cadre du contrôle continu, toutes l'essentiel des notes sont des notes certificatives et non plus formatives. L'évaluation crée alors des tensions très fortes entre d'une part les élèves et leurs familles et d'autres part les professeurs, et à l'intérieur des équipes, créant un système de négociations permanentes de la note, et donc un climat de défiance réciproque empêchant toute sérénité dans la formation. Seules les options facultatives sont évaluées en contrôle continu. Le baccalauréat doit retrouver son rôle dans la formation des jeunes : il doit être une étape-bilan du niveau atteint dans une formation choisie, sans que l'élève puisse contourner les difficultés de cette voie de formation. Pour cela :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>-le jeu des compensations de notes doit être supprimé ou conservé seulement dans chaque bloc (voir-ci-dessous) ;</i> <i>-pour obtenir son bac, un élève doit obtenir la moyenne dans chacun des deux blocs de disciplines : le bloc du tronc commun, le bloc des spécialités.</i> <p><i>On ajoutera les options facultatives (voir ci-dessus) dans un des deux blocs (lequel ? à définir).</i></p> <p><i>L'EMC ne doit plus être évaluée dans le cadre du baccalauréat (voir fiche 6).</i></p> <p><i>Le grand oral</i></p>

		<p><i>Le grand oral a été pensé sur le modèle du concours d'éloquence. Son poids et son organisation lourdes ne rendent compte en rien de la réalité de la formation d'un élève à l'oral et dans les spécialités. Il doit être supprimé et remplacé par un travail par la présentation d'un travail interdisciplinaire sur l'année de terminale. Il portera sur le projet de terminale en voie technologique.</i></p> <p><i>Par exemple : les élèves choisiront, en groupe, deux des trois spécialités et construiront un projet d'étude. Ce projet donnera lieu à une présentation orale qui sera une des épreuves du baccalauréat, intégrée dans le bloc des spécialités. Les modalités précises de mise en oeuvre sont à définir.</i></p>
029		XXX -
030	Le SNES-FSU demande l'abandon des certifications (PIX et langues vivantes) et des attestations de Langues vivantes. Les enseignements et le baccalauréat doivent permettre d'attester un niveau.	XXX -
031	Les trois voies du lycée forment un cadre clair pour la formation des jeunes. Comment assurer l'équilibre entre deux nécessités, celle des enseignements les plus communs possibles et celle de la spécialisation ? Cela suppose un processus d'orientation qui intègre les possibilités de revenir sur des choix et le recrutement de PsyEN qui apportent une aide spécifique aux élèves pour leur développement et leur épanouissement. Cela oblige à penser conjointement des enseignements et des programmes, avec des contenus et une évaluation, dont les modalités désamorcent les mécanismes de ségrégations scolaires, sociales, genrées et territoriales. Quelle organisation du lycée revendiquer pour un tel projet ? La possibilité d'un allongement à quatre années du déroulé des apprentissages peut-elle être profitable ?	<p>ORL- Supprimer : La possibilité d'un allongement à quatre années du déroulé des apprentissages peut-elle être profitable ?</p> <p>ORL – Remplacer par : <i>On ne peut pas porter la durée du lycée à 4 ans. On ne peut pas prolonger les études indéfiniment, d'autant que certaines études supérieures sont déjà très longues. Les familles les plus en difficulté le seront d'autant plus. Les jeunes doivent pouvoir acquérir leur indépendance à 18 ans. Pour les élèves changeant d'orientation, il s'agit de recréer des classes passerelles ou classes d'adaptation, pour favoriser le passage des élèves d'une voie à l'autre.</i></p> <p><i>En outre, le "rendement" du système éducatif paraît bien faible aujourd'hui au vu des difficultés rencontrées par nombre de jeunes dans certains apprentissages, au bout de 11 années d'études dont 7 dans le secondaire. Il faut donc, d'abord s'interroger sur la qualité de la et des formation-s offerte-s dans le cadre des 4 années de collège et des 3 années de lycées actuels. Pour cela, il faut réfléchir à des évolutions fortes sur les contenus, les modalités d'évaluations et le rôle de l'évaluation dans la formation, l'organisation des études et de la vie des collégiens et des lycéens, les possibilités de mettre en oeuvre des pratiques pédagogiques diversifiées... C'est aussi cette qualité exigée qui peut redonner du sens au métier d'enseignant.</i></p>
032	Pour toutes les voies, des combinaisons d'enseignements, aux contenus élaborés en cohérence les uns avec les autres, doivent assurer des poursuites d'études étendues et identifiées. Une offre conséquente d'options obligatoires au choix, financée, devrait être mise en place pour enrichir la culture acquise. Avec l'objectif d'une	<p>ORL – Ajouter : <i>On s'opposera aux réformes brutales du système éducatif qui en prennent pas en compte les demandes des personnels, comme on en connaît depuis de nombreuses années.</i></p> <p><i>Les évolutions nécessitent que l'on établisse une méthode :</i></p>

remise à plat du lycée Blanquer, quels aménagements provisoires doit-on revendiquer pour la rentrée 2022 ?

-ces évolutions doivent concerner en même temps : les structures et l'organisation du temps scolaire des élèves, les programmes et modalités d'évaluation, les formes pédagogiques ;

-elles doivent se faire de façon continue et non brutales ;

-un bilan de l'existant et un suivi est indispensable avant toute modification ;

-ces évolutions doivent être pensées et actées par une instance recherchant le consensus, indépendante du politique, intégrant toutes les parties prenantes du système éducatif.

ORL : - Ajouter : **Il faudrait fixer une limite hebdomadaire pour les lycéens (35H options comprises par exemple)**

ORL- Ajouter : **Un certain nombre de pistes pourraient être explorées afin d'aller vers une nouvelle organisation du lycée. Nous en proposons quelques-unes qui devront être mises en discussion auprès des collègues.**

Les 3 spécialités sont suivies sur les deux années du cycle terminal.

Pour le cycle terminal de la voie générale :

-les élèves qui suivent une spécialité sont exonérés des enseignements de tronc commun portant sur la ou les mêmes disciplines.

Dans ce cas, l'horaire de la spécialité peut être augmentée d'une heure. De ce fait, sur une même discipline, on a une différenciation de niveau de formation entre les élèves, en fonction de leurs choix puisque les programmes seront différenciés.

Cela suppose :

-de revoir tous les programmes ;

-de revoir les spécialités. Les spécialités définies actuellement sont tout à fait discutables dans le cadre d'une formation générale des élèves de lycée. Des savoirs importants pour la formation de la personne dans le monde contemporain sont absents du lycée. Il faut donc revoir les intitulés et les contenus des spécialités.

Ainsi, la spécialité HGGSP est très discutable tant son objectif est étroit. De même HLP, dans sa conception actuelle est surtout une juxtaposition de deux matières.

Par exemple : on pourrait intégrer une formation pluridisciplinaire qui permettrait de comprendre le monde contemporain autour de la façon d'habiter le monde, liant urbanisme et architecture, sociologie, anthropologie, ethnologie...

Par exemple : dans une spécialité littéraire, on pourrait intégrer de la création

		<p><i>et de l'écriture littéraire...</i></p> <p>Les enseignements optionnels au choix Les enseignements optionnels au choix doivent être largement développés, notamment au profit des élèves les moins intégrés dans le système scolaire, d'une part pour éviter les formes de ségrégation, d'autre part, pour favoriser l'ouverture culturelle. Pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ils doivent avoir un horaire de 2 heures hebdomadaires (sauf exceptions à 3h pour le technologique) ; - la palette de choix doit être très largement ouverte, afin de permettre à tous les lycées d'en offrir un nombre suffisant ; - les enseignements optionnels au choix ne doivent pas être fléchés en fonction des séries, comme c'est la plupart du temps le cas aujourd'hui ; - dans ce cadre, on proposera un enseignement professionnel en seconde. Il s'agira d'une ouverture vers la voie professionnelle, pouvant inclure des mini stages en LP ; - on rendra obligatoire le choix d'un enseignement optionnel au choix en seconde ; à poursuivre dans le cycle terminal ? - les enseignements optionnels au choix seront les seuls enseignements évalués en contrôle continu en terminale (et en première ?) ; ils pourraient être inclus dans le bloc des spécialités (voir propositions sur le bac), avec un coefficient 2 pour les valoriser. <p>Un enseignement optionnel au choix de mathématiques doit être accessible à tous les élèves qui le souhaitent.</p> <p>ORL – Ajouter : Un temps d'aide au travail encadré doit être intégré dans la structure du lycée et dans les services des professeurs, professeurs-documentalistes et des AED. Ce temps peut être dévolu :</p> <ul style="list-style-type: none"> -à de l'aide personnalisée disciplinaire, -à l'aide au travail collectif, -à des études encadrées, -à la réalisation de travaux en autonomie et de traitement de l'information en relation avec le/la professeur-e documentaliste, -à des activités périscolaires institutionnelles telles que le CVC ou le CVL.
033	L'accès à l'enseignement supérieur doit être ouvert à toutes et tous. Le SNES-FSU continue de demander l'abandon de Parcoursup pour un système d'affectation transparent qui garantisse à toutes et tous l'inscription dans les formations de leur choix, selon un système de vœux hiérarchisés.	ORL – ajouter : les bacheliers après tous
034		

035	Fiche 3 - L'articulation Troisième-Secondaire à consolider	XXX -
036	Le SNES-FSU s'oppose à toute rupture qui séparerait d'un côté le collège, engagé dans une poursuite de la primarisation des savoirs, et de l'autre le lycée, sélectif et inscrit dans la logique bac-3/bac+3. L'unité du second degré doit être défendue avec une formation initiale complète sous statut scolaire jusqu'à 18 ans, ce qui exclut tout recours à l'apprentissage, avec des enseignant-es recruté-es sur leurs qualifications disciplinaires pour intervenir indifféremment en collège et au lycée. Le SNES-FSU refuse toute tentative d'augmentation du temps de travail et de bivalence au collège. Les horaires disciplinaires doivent restés hebdomadaires au collège comme au lycée.	ORL - ce qui exclut tout recours à l'apprentissage, y compris son développement tel que proposé pour les élèves de terminale de la voie pro , avec des enseignant-es recruté-es sur leurs qualifications disciplinaires pour intervenir indifféremment en collège et au lycée.
037	Les programmes de Troisième et Seconde sont à repenser pour gagner en cohérence et progressivité. Les personnels de ces deux niveaux doivent pouvoir se retrouver à leur demande et sans alourdir leur charge de travail avec un ordre du jour à leur main.	
038	Dans le cadre du mandat d'étude voté au congrès FSU à Metz, le SNES-FSU poursuivra sa réflexion notamment avec le SNUEP-FSU « sur la ou les structures devant accueillir les élèves sortant de 3ème permettant de lutter efficacement contre toute reproduction sociale et contre toute orientation précoce et subie ».	XXX -
039	L'articulation entre le collège et le lycée doit garantir des possibilités d'orientation vers les trois voies du lycée, le temps nécessaire pour découvrir de nouvelles disciplines et le droit de revenir sur ses choix. Les élèves doivent avoir accès à une information neutre, objective et gratuite. L'Onisep doit être restaurée dans ses missions initiales.	ORL- Supprimer : le temps nécessaire pour découvrir de nouvelles disciplines ORL- ajouter : Le SNES demande l'abrogation de l'article 18 de la loi « La liberté de choisir son avenir professionnel », qui confie la compétence d'information sur les métiers et les formations aux Régions, l'Education nationale restant compétente dans l'accompagnement et le conseil aux élèves. Or, force est de constater que l'accès à l'information est devenu inégalitaire. La majorité des Régions n'a fourni aucune documentation régionale à destination des élèves et des familles comme le faisait l'ONISEP jusqu'en 2018 où est poussée la dématérialisation complète. De plus, des régions comme la Région Centre-Val de Loire, qui ont édité des brochures, mélangent les formations des établissements public/privé/apprentissage. Le SNES-FSU demande l'arrêt de l'expérimentation à Orléans-Tours qui est une étape dans la régionalisation de l'orientation scolaire, avec la mise à disposition de postes de PsyEn, DCIO à la région. Le SNES-FSU s'opposera à toute tentative de transfert des CIO et des missions des PsyEn comme le propose le livre blanc des Régions de France.
040	La classe de Seconde pourrait dans ce cadre être entièrement redéfinie pour y retrouver l'ensemble des matières enseignées en collège, que ce soit en tronc commun ou avec des options obligatoires. La place des enseignements technologiques doit être renforcée, par une intégration dans le tronc commun ou par une option technologique obligatoire.	ORL – Ajouter : Le choix d'une option technologique obligatoire de 3h à 4h, intégrant l'enseignement SNT, rendra justice à l'importance de la part de la culture technologique dans la culture commune et universelle. Elle permettra de poursuivre la découverte initiée au collège de la variété et de la richesse des différents champs technologiques (économie et gestion, électronique et mécanique...).

		<p><i>L'articulation entre la classe de 3ème et la classe de seconde doit être renforcée.</i> <i>Pour cela :</i> -les programmes doivent être pensés dans la continuité. -l'articulation 3ème/ 2nd doit être pensée pour devenir à terme, comme un tronc commun pour l'ensemble des élèves sortant du collège. Cette réflexion doit intégrer une réflexion sur la structure, sur les disciplines enseignées et sur les contenus enseignés dans chaque discipline, afin de définir une vraie culture commune permettant un passage réussi dans les voies du lycée, "tout en luttant efficacement contre toute reproduction sociale et contre toute orientation précoce et subie".</p> <p><i>Cependant, la classe de seconde ne doit pas être une répétition du collège au risque de lasser ou de décourager les élèves ; elle doit ouvrir sur d'autres perspectives : elle doit permettre un début d'approfondissement de certaines disciplines pour ceux qui le souhaitent et doit permettre des découvertes ; elle doit rester très générale pour les autres, tout en permettant des ouvertures. On réduira la fragmentation disciplinaire actuelle tout en laissant des choix ouverts :</i> -<i>le tronc commun obligatoire sera renforcé dans sa cohérence, en supprimant SES et SNT ;</i> -<i>la palette des enseignements optionnels facultatifs sera élargie et intégrera SES et une option professionnelle.</i></p>
041	<p>La Technologie au collège doit-elle être repensée pour mieux affirmer les dimensions technologiques de la culture commune ? Comment la Technologie pourrait-elle intégrer des éléments de découverte des activités professionnelles, constitutives de la culture professionnelle ?</p>	<p>EB – Supprimer : La Technologie au collège doit-elle être repensée pour mieux affirmer les dimensions technologiques de la culture commune ? Comment la Technologie pourrait-elle intégrer des éléments de découverte des activités professionnelles, constitutives de la culture professionnelle ?</p> <p>Remplacer par : <i>La scolarité au collège doit permettre aux élèves d'accéder aux différents savoirs : généraux, scientifiques, technologiques et professionnels. Chaque élève doit être informé de leurs spécificités pédagogiques, de leurs finalités, de leur lien avec les métiers, afin de pouvoir s'orienter en toute conscience vers l'une des trois voies du lycée.</i> <i>C'est ainsi que l'enseignement technologique du collège doit être revu à l'aune des enseignements technologiques du lycée en s'ouvrant à des pratiques de référence diverses et couvrant l'ensemble des champs technologiques (numériques, économiques, industrielles, artisanales, etc...).</i></p>
042	<p>Faut-il garder provisoirement des dispositifs tels les 3^e prépa-métiers pour des élèves en rupture avec les disciplines scolaires ? Pour confirmer les projets d'élèves qui n'ont pas eu ou demandé d'affectation en seconde professionnelle, une découverte des enseignements professionnels peut-elle être proposée en seconde générale ?</p>	<p>ORL – Ajouter : <i>La seconde devrait offrir la possibilité de changer de voie en fin d'année et devrait en conséquence rester une seconde de détermination. Ce qui impliquerait des initiations systématiques à l'éducation technologique et/ou à l'éducation professionnelle dans les différentes voies.</i></p>
043		

044	Fiche 4 – Former et qualifier après le baccalauréat et tout au long de la vie	XXX -
045	Le droit aux poursuites d'études supérieures requiert un abandon de Parcoursup et une augmentation du nombre de places dans le supérieur. Le SNES-FSU continuera le travail fédéral avec le SNESUP pour l'accès à l'enseignement supérieur.	ORL - un abandon de Parcoursup et de la sélection par algorithme et une augmentation du nombre de places dans le supérieur.
046	Le lien entre pré-bac et post-bac est rendu plus complexe par la réforme Blanquer du lycée. Le passage à deux spécialités en Terminale a déséquilibré certaines voies comme la BCPST (prépa agro/véto). Les CPGE économiques sont aussi déstabilisées.	
047	Le SNES-FSU déplore les conditions de mise en place des MP2I-MPI. Il dénonce la création de Cycles Pluridisciplinaires d'Études Supérieures qui, sans moyens nouveaux et dédiés, constituent une menace pour les CPGE existantes, comme le développement des bachelors.	XXX -
048	Les classes de BTS doivent être développées, sous statut d'étudiant-e-s, en conservant un accueil diversifié de bacheliers-ères sans quota, et permettre des poursuites d'études. La place de la session de remplacement doit être clarifiée. Les épreuves de BTS suffisent et ne doivent pas faire l'objet de certifications annexes.	ORL – Ajouter les épreuves de BTS relatives à une certification annexe doivent relever du seul champ de l'Education Nationale et ne doivent pas faire partie d'un marchandage. En conséquence, la valorisation du niveau de certification devra relever d'un certificat ou d'un diplôme national reconnu internationalement, obtenu dans le cadre des épreuves de BTS, et non relever d'un organisme à but lucratif.
049	Faut-il envisager le BTS en 3 ans, passant par une 3 ^{ème} année en licence professionnelle, en lien avec l'université ? Une année propédeutique après le bac pourrait par ailleurs être proposée pour des remises à niveau : la base du volontariat peut-elle suffire ?	ORL – Ajouter L'accès au diplôme du BTS doit être facilité par la création d'une classe préparatoire, accessible à toutes et tous sur la base du volontariat, sans condition d'origine scolaire, pour les élèves aux prérequis insuffisants ou manquants. L'entrée en BTS doit alors être garantie. La formation en BTS doit être augmentée, en trois ans, avec un premier semestre différencié selon la voie scolaire d'origine de l'élève. Cette nouvelle formation doit donner lieu à un parcours sécurisé et validé par le BTS au bout de 2 ans, et être prolongée par une troisième année de perfectionnement et/ou de spécialisation de niveau 6 (licence) en lien avec l'université.
050	Les lycées, avec leurs enseignant-e-s, doivent être un des piliers du service public de l'Education et de la Formation Tout au Long de la Vie. Les enseignants volontaires doivent pouvoir assurer ces différentes missions mais quelles organisations des services revendiquer ?	ORL – Ajouter : La formation continue des adultes, FCA, ajoute au fil du temps à la richesse des savoirs et connaissances acquises par les formateurs, grâce aux échanges avec des apprenants aux expériences variées. Les enseignants de la voie initiale ont une vocation naturelle et sont légitimes pour bénéficier de ces échanges et être partie prenante de la réalisation des formations. Dans ce cadre, les enseignants volontaires doivent pourvoir intégrer dans leur emploi du temps la partie qu'ils souhaitent consacrer à la FCA, et donc se voir retrancher ces heures de leurs obligations réglementaires de service. ORL - Dans un marché de la formation professionnelle continue ou le développement de l'apprentissage accroît et complexifie la mission, le SNES-FSU revendique une réintégration des personnels contractuels, non titulaires, des Greta et Greta-CFA dans la FPE. Le SNES-FSU demande l'intégration des personnels des GIP-FCIP dans la FPE. Le SNES-FSU revendique pour tous les personnels de la FCA une gestion harmonisée et transparente des carrières,

		<i>conditions de travail et rémunérations sur tout le territoire et non des accommodements locaux, académiques ou régionaux académiques.</i>
051		XXX -
052	Fiche 5 - Liberté professionnelle, métier, équipes pluriprofessionnelles	ORL- Remplacer par : Liberté professionnelle qui intègre expertise et responsabilité , métier, équipes pluriprofessionnelles
053	La liberté professionnelle est nécessaire à la réussite des élèves. Elle permet la prise en compte :	<p>HL - Ajouter avant : En tant que professionnels, les professeurs et personnels ont une formation professionnelle redoublée d'un savoir d'expérience qui constituent une réelle expertise professionnelle. Cette expertise professionnelle doit être reconnue. Elle doit pouvoir s'exercer à tous les échelons du système éducatif et pour l'ensemble des questions touchant au système éducatif :</p> <p style="padding-left: 40px;">-sur les programmes et contenus d'enseignement : les professeurs doivent participer aux groupes chargés de les rédiger. Pour cela, des groupes académiques de réflexion doivent être constitués afin d'assurer le suivi des programmes et de proposer des évolutions (voir fiche 2). La participation à ces groupes ne pourra pas dépasser un certain nombre d'années ; le choix des membres sera fait de façon représentative et par appel aux professeurs.</p> <p style="padding-left: 40px;">-sur la formation continue : la formation continue doit répondre aux besoins exprimés par la profession et non servir uniquement et unilatéralement de courroie de transmission des réformes pilotées par le ministère ;</p> <p style="padding-left: 40px;">-sur le suivi des réformes : les professeurs et tous les autres personnels dans les établissements sont les mieux à même de suivre la mise en œuvre des réformes sur le terrain. C'est donc à eux qu'il revient en priorité de faire des observations et de proposer des évolutions. La même organisation académique que pour les programmes peut être mise en œuvre.</p> <p>Pour l'ensemble de ces missions avec une périodicité annuelle, il faudra penser des modes de consultation démocratiques et la création d'organismes démocratiquement nommés et ayant une présence institutionnellement reconnue au sein de l'Éducation Nationale.</p> <p>HL - La liberté professionnelle est nécessaire à la réussite des élèves. Remplacer par : "La responsabilité professionnelle est nécessaire à la réussite des élèves."</p>
054	- des besoins réels des élèves	XXX -
055	- du contexte de travail (matériel, social...)	ORL - du contexte de travail (matériel, social...) : il est nécessaire, pour les personnels, d'avoir accès à un matériel fonctionnel, adéquat, récent et en quantité suffisante, que ce soit en classe ou dans des espaces dédiés (salles des professeurs, bureau de vie scolaire, CDI, CIO, par exemple)

056	- de la nécessité de faire évoluer des objectifs à court terme en fonction des facteurs précédents	XXX -
057	- de la richesse et la diversité de la dimension humaine des agents	XXX -
058		XXX -
059	Elle permet d'être autonome, concepteur, auteur d'initiatives. Elle améliore la santé des personnels et rend les métiers attractifs. Nos mandats du congrès de Paris posent le cadre et les conditions de cette liberté professionnelle.	S218 – Ajouter après : L'enseignant est responsable des tâches qui lui sont confiées. Il est autonome quant aux modalités de mise en œuvre de ces tâches et exerce sa liberté pédagogique en toute indépendance. Le chef d'établissement ne doit pas pouvoir évaluer un enseignant afin de limiter les risques d'injonction pédagogique.
060	Après la lutte contre le PLE (projet local d'évaluation) ou l'imposition de classes sans notes, comment définir et défendre la liberté pédagogique dans le cadre collectif ?	<p>ORL – Ajouter : La disparition du groupe classe en lycée empêche le travail des équipes et un suivi efficace des élèves. Le SNES-FSU demande la suppression des professeurs référents. Le groupe-classe est indispensable pour les adolescents qui ont besoin d'être en confiance, qui créent des liens d'amitié et fonctionnent sur cette base. Il est tout aussi indispensable pour changer de paradigme pédagogique : depuis les années 1980, c'est l'approche individuelle de la formation des jeunes qui a été développée par l'ensemble des réformes. Or, si l'aide personnelle est un réel besoin, en accompagnement de la formation, seule la coopération des élèves entre eux leur permet de progresser ensemble. Cette dimension ne peut fonctionner que si les élèves sont mis en confiance et se retrouvent pour travailler ensemble. Pour ces deux raisons, il est indispensable d'en revenir au groupe-classe et à ses déclinaisons qui peuvent être à géométrie variable, pour la majorité du temps scolaire.</p> <p>Les échanges collectifs des professeurs et personnels doivent être favorisés et rendus possibles chaque fois que nécessaire, sur temps de service. Le travail de réflexivité collective sur leur travail entre pairs doit être intégré dans les plans de formation continue, afin que les collectifs qui le souhaitent puissent se pérenniser, selon les modalités qu'ils choisiront eux-mêmes, sans contrôle de l'institution.</p>
061	L'imposition de méthodes, de guides, vade-mecum etc, est une atteinte à la liberté professionnelle au profit du respect de méthodes et objectifs. Elle nie le sens du travail et répond à des logiques de domination et de contrôle des pratiques.	<p>ORL – Ajouter : Les programmes ne peuvent pas être des cours, pas davantage que les documents d'accompagnement. Ils doivent donner les grandes orientations, les questions à traiter, sans entrer dans les détails, sans indications horaires. Ils ne doivent pas induire une pratique pédagogique dominante comme c'est le cas actuellement du fait de leur lourdeur. Ils doivent au contraire permettre au professeur de vrais choix pédagogiques. Ils doivent permettre la créativité, l'adaptation aux élèves, à l'environnement et aux ressources locales, aux ressources documentaires...</p>
062	Les équipes pluriprofessionnelles complètes sont un outil important pour la réussite de tous les élèves, l'accompagnement, la lutte contre la difficulté scolaire, l'inclusion.	ORL - ajouter : Redonner leur place aux PsyEn, et consolider la place des CPE.

	L'échange d'informations, de savoirs et d'expériences, ainsi que la complémentarité des habiletés professionnelles, doivent accroître la liberté professionnelle. Comment assurer leur existence effective ?	
063		XXX -
064	Fiche 6 - Apprentissage de la citoyenneté	XXX -
065	L'injonction à l'engagement tend à occuper désormais tout le champ des réformes éducatives en matière d'apprentissage de la citoyenneté. L'engagement devient un élément central dans l'évaluation du niveau de l'élève, en particulier dans la sélection généralisée pour l'accès à l'enseignement supérieur, au point même de vouloir en faire un critère pour l'obtention des diplômes. L'éducation est ainsi réduite à une forme de dressage et cela transforme l'évaluation, en examen de conformité sociale.	XXX -
066	Les annonces autour d'une refonte du programme d'enseignement moral et civique et d'un retour à l'instruction civique, notamment dans le cycle 4 du collège, s'inscrivent aussi dans cette conception autoritaire de l'éducation.	XXX -
067	Le service national universel (SNU) témoigne de ce virage idéologique où toute contestation de l'ordre établi devient déviance. En singeant les gestes et le parcours du militaire, ce dispositif caricature l'armée dont les méthodes sont investies de toutes les vertus pédagogiques possibles pour lutter contre la violence, éduquer à la laïcité et aux « valeurs de la République. Le SNU a dans les faits, vocation à envahir le temps scolaire et à s'emparer des contenus relevant habituellement des enseignements. Il n'est pas acceptable de voir des enseignements scolaires comme l'EMC ou les SVT ainsi dévoyés.	XXX -
068	Il ne peut être envisageable de présenter le SNU ou ses avatars comme un dispositif qui tente de reconstituer un lien social que les réformes Blanquer s'acharnent à détruire.	XXX -
069	Il faut encourager les jeunes à réfléchir à un engagement civique voire politique. Mais le volontariat doit rester la règle dans le cadre scolaire.	XXX -
070	Le SNES-FSU condamne le projet du SNU obligatoire et demande la suppression de l'actuel dispositif. Il demande que le budget alloué au SNU revienne au financement de projets réellement éducatifs et émancipateurs. Dans l'immédiat, il appelle les personnels à ne pas participer à ce dispositif et à refuser tout séjour de cohésion se déroulant sur le temps scolaire.	XXX -
071	Pour l'avenir, il s'agit au contraire de revitaliser la démocratie collégienne et lycéenne afin que ces principes puissent se matérialiser autrement que par des opérations de communication voire même de manipulation politique. Comment doit se concrétiser la citoyenneté scolaire ? Comment peut-on la valoriser sans pour autant en faire un élément supplémentaire de discrimination sociale et genrée ?	XXX -
072		XXX -
073	Fiche 7 - Éducation prioritaire et ruralité	XXX -
074	Le report de la suppression du label REP est un répit mais des labels liés à des	XXX -

	contrats et/ou projets menacent l'éducation prioritaire : contrats locaux d'accompagnement (CLA), cités éducatives, Territoires éducatifs ruraux (TER) insidieusement opposée à la ruralité.	
075	Ces labels visent la déréglementation du système éducatif. Ils menacent toute équité et transparence et mettent en concurrence les personnels (part variable REP+, exclusion des AESH et AED de l'indemnitaire, profilage des postes, projets de hiérarchies intermédiaires...).	XXX -
076	L'ingérence des élus locaux et la délégation des missions (orientation, aide aux devoirs...) à des sociétés privées s'y développent.	XXX -
077	La carte scolaire doit favoriser la mixité sociale (voir les mandats de Rennes et de Grenoble).	XXX -
078	La continuité du service public et la concurrence du réseau privé nécessitent que certains collèges ruraux souvent à faibles effectifs soient maintenus avec une équipe pluri-professionnelle complète. Quelles mesures revendiquer pour limiter les contraintes pour les personnels ?	XXX -
079	Les moyens de suivi et d'accompagnement (CIO, Psy-en) doivent y être notamment renforcés. Des places d'internat dans des lycées pour faciliter la mobilité des collégiens ruraux après la Troisième sont à créer.	XXX -
080	Les établissements ruraux doivent bénéficier de mesures pour l'accès à la culture. Les subventions doivent être suffisantes pour favoriser les sorties et voyages pédagogiques.	ORL – ajouter après « accès à la culture » : <i>et d'options supplémentaires dans les collèges et lycées.</i>
081	Le SNES-FSU revendique une politique nationale d'Éducation prioritaire qui compense les conséquences scolaires des inégalités économiques, sociales et de santé, avec des critères objectifs, transparents et concertés pour un label unique. Tout établissement qui relève de ces critères doit être labellisé avec des bonifications égalitaires pour les personnels et des moyens spécifiques (effectifs allégés, créations de postes...). Le SNES-FSU revendique un plan d'urgence pour l'école accompagné d'une relance de la politique nationale d'Éducation prioritaire (mandats de Rennes et de Paris.)	ORL - Ajouter (effectifs allégés, créations de postes, <i>pondérations...</i>)
082		XXX -
083	Fiche 8 - L'oral en classe et aux examens : des pratiques au service de la réussite des élèves	XXX -
084	L'enseignement et l'évaluation de l'oral dans la formation initiale des élèves ne relèvent ni de techniques de communication ni d'un art oratoire. L'oral est un outil et un objet d'enseignement, il participe à la socialisation scolaire. Travailler l'oral permet de neutraliser son rôle de marqueur social amplifiant les inégalités sociales et de genre.	ORL – Remplacer : L'enseignement et l'évaluation de l'oral dans la formation initiale des élèves ne relèvent ni de techniques de communication ni d'un art oratoire. Par : <i>L'oral ne peut pas être seulement conçu comme une technique de communication ou comme un art oratoire, ni son enseignement et son évaluation se limiter à ces aspects-là.</i>
085	La capacité d'un élève à élaborer une problématique, à s'exprimer à l'oral en construisant son exposé sur des savoirs et ses connaissances sont pour le SNES-FSU des objectifs majeurs de l'évaluation de l'oral. Ces savoirs se construisent, en	XXX -

	fonction des disciplines avec une pratique, une réalisation concrète, une production, un projet effectué en classe, l'explicitation d'une démarche.	
086	Dans les enseignements technologiques, la maîtrise du vocabulaire technique est essentielle. Pour le baccalauréat, une épreuve orale terminale de présentation du projet permettrait de valider les savoirs spécifiques à la démarche technologique.	XXX -
087	La prestation orale peut être évaluée mais elle doit faire l'objet d'un enseignement explicite dans le cadre des disciplines et être rattachée à ce que l'on enseigne en classe. Les programmes devraient donc le préciser explicitement. En lien avec les professeurs documentalistes, l'oral peut aussi valoriser des recherches documentaires qui ont du sens dans chaque discipline. Dans un tel cadre, comment faire évoluer l'épreuve orale du DNB et l'évaluation de l'oral au lycée ?	XXX -
088		
089	Dans tous les cas, pour travailler l'oral, des groupes allégés sont nécessaires. Les évaluations du baccalauréat et du DNB ne peuvent avoir pour objet des savoirs, savoir-faire et comportements acquis en dehors du cadre scolaire.	XXX -
090		XXX -

Vote du Texte

Pour : 36 – Contre : 0 – Abstention : 0 – NPPV :